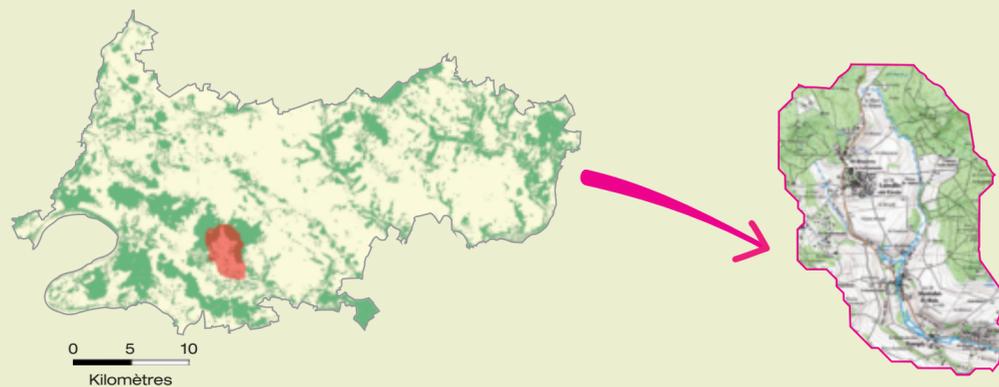


Le contexte

*** Situation géographique :** Le bassin versant de Montalet-le-Bois se situe au sud du Parc naturel régional du Vexin français dans le département des Yvelines. Ce territoire à dominante rurale est occupé à 50 % par des boisements principalement sur les hauteurs, sur des terrains sableux ou trop pentus pour être exploités par l'agriculture. Les 50 % restant sont principalement occupés par des terres cultivables situées dans les fonds de vallées sur des terres argilo-limoneuses propices au phénomène de ruissellement. La commune de Montalet-le-Bois et le hameau des Nocquets (commune de Jambville) se situent aux confins de ce bassin versant de 1300 ha. Les inondations constituent donc une menace pour les biens et les personnes de ces zones habitées.



*** De nombreuses inondations au cours des années**



1997 : débordement de la Bernon à Damply



2002 : Coulée de boue dans le lotissement de la Bernon

*** Comment lutter durablement contre les inondations sur le bassin versant de Montalet-le-Bois ?**

- En ralentissant et stockant l'eau sur le bassin versant ;
- En limitant l'érosion des sols et le ruissellement des eaux.

Les aménagements hydrauliques : leur situation, leur rôle et leurs caractéristiques ?

Le but de ces aménagements

Les aménagements réalisés visent à protéger le bourg de Montalet-le-Bois contre les crues vingtennales. Ils comprennent deux bassins de stockage de 3500 et 7 600 m³, deux mares permettant de stocker chacune 300 m³ et un linéaire d'environ 800 m de haies champêtres associé à un bassin d'infiltration d'une capacité d'environ 100 m³. Chacun des ouvrages a été réalisé de manière à avoir un impact paysager le plus faible possible. Les ouvrages maçonnés ont été réduits à leur strict minimum et les digues ont été végétalisées.



Bassin de stockage de la mare aux Pois
Volume = 3500 m³
Date de création : 2010

Les bassins de stockage : à quoi ça sert ?

Les bassins de stockage permettent de tamponner les eaux en cas de pluies importantes. Ils fonctionnent en retenant temporairement l'excédent d'eau ne pouvant être accepté en aval des ouvrages sans entraîner d'inondations, puis ils restituent les eaux ainsi stockées à débit régulé jusqu'à vidange complète des bassins.



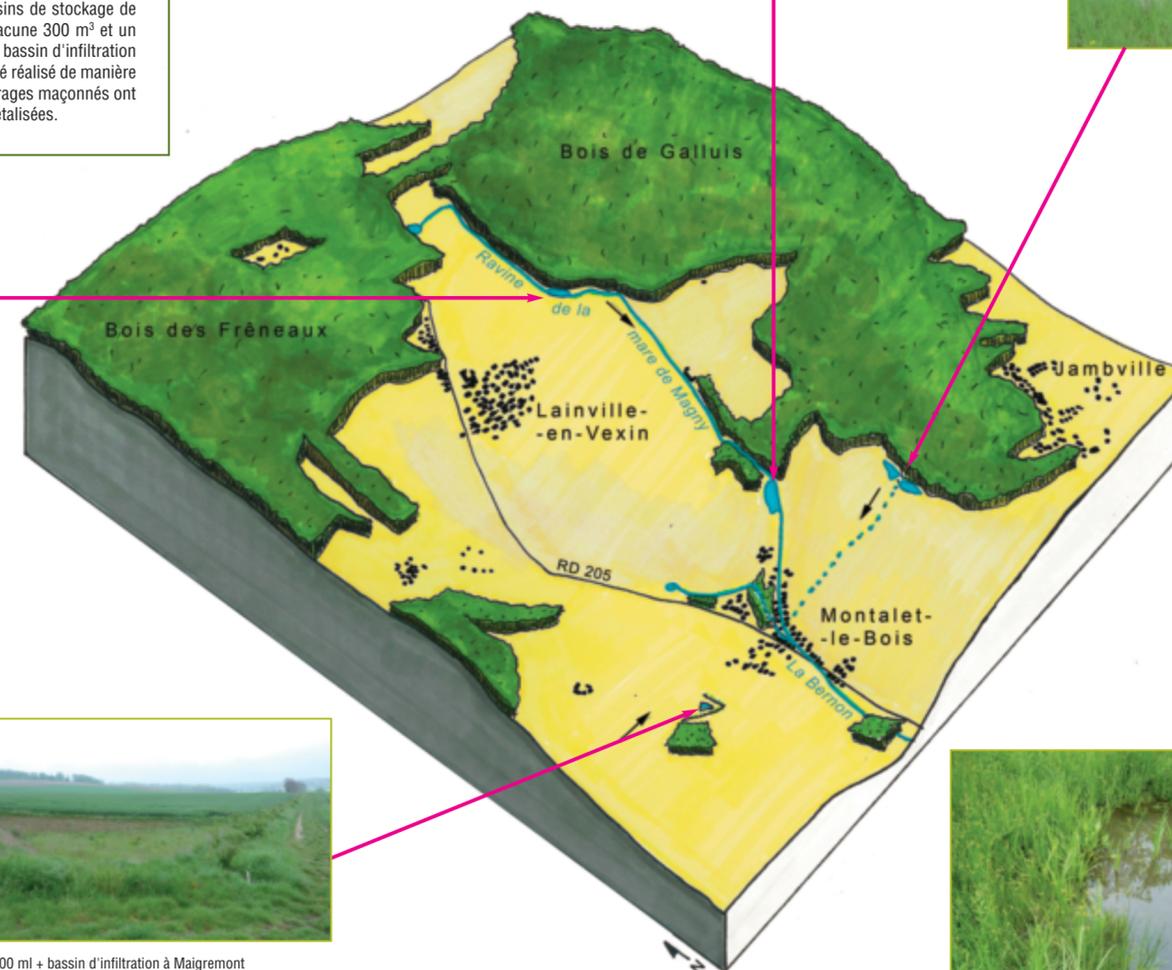
Haies sur 800 ml + bassin d'infiltration à Maigremont
Date de création : 2010



Bassin de stockage de Forest Hill
Volume = 7600 m³
Date de création : 2011



2 bassins de stockage à l'orée du bois de Galluis
Volume = 2 x 300 m³
Date de création : 2011



Le rôle écologique

Les bassins de stockage créés à l'orée du bois de Galluis remplissent un rôle écologique important. Ils ont été réalisés de manière à avoir une partie en eau permanente. En plus du rôle de bassins tampons luttant contre le ruissellement et les inondations, les mares ainsi créées permettent d'accueillir une végétation aquatique qui fait défaut sur ce territoire et constituent des sites de reproduction pour les batraciens présents dans le bois de Galluis.



Salamandre et crapaud commun, deux amphibiens abondants dans le bois de Galluis



Formation de roseaux à massette



Joncs et rubaniers en bordure de mare

Tous les terrains sur lesquels ont été réalisés les ouvrages ont été acquis préalablement par le SMIGERMA. Grâce aux concertations menées auprès des propriétaires et agriculteurs exploitants de ces parcelles, les acquisitions ont pu se faire sans avoir recours à des expropriations.

Les acteurs :

- ✱ Le SMIGERMA (Syndicat Mixte Interdépartemental de la Gestion et de l'entretien des Eaux de Ruissellement de la Montcient et de ses Affluents), maître d'ouvrage porteur du projet ;
- ✱ Les communes du bassin versant initiatrices du projet ;
- ✱ Le Parc naturel régional du Vexin français pour le suivi des études et du chantier ;
- ✱ La DTT 78 (Direction Départementale des Territoires des Yvelines) pour son assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- ✱ Le Maître d'oeuvre (Egis Eau) pour l'élaboration du cahier des charges, le recrutement des entreprises et la conduite des travaux ;
- ✱ Les entreprises (VINCI et SETHY) pour la réalisation des travaux ;
- ✱ Les bénévoles (écoliers, chasseurs, agriculteurs, habitants) pour les plantations de haies ;
- ✱ La FICEVY (Fédération Interdépartementale des Chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) pour la fourniture des arbustes et la plantation des haies.

Le financement :

- ✱ Le coût : 412 625 € HT pour les travaux et 77 950 € HT pour les études préalables et les acquisitions foncières.
- ✱ Les financeurs : Le Conseil général des Yvelines (383 960 € HT) et le SMIGERMA (106 615 € HT).

✱ Le syndicat :

Créé en 1970, le SMIGERMA est présidé depuis 2008 par Monsieur Gérard BEGUIN, Maire de Sailly. Anciennement SIGEMA (Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien de la Montcient et de ses Affluents), c'est en 2008 que le syndicat évolue et prend la compétence ruissellement. Il devient ainsi l'actuel SMIGERMA.

Il regroupe 11 communes dont 2 situées dans le Val d'Oise (Aincourt et Seraincourt) et 9 dans les Yvelines (Brueil-en-Vexin, Gaillon-sur-Montcient, Hardricourt, Jambville, Lainville-en-Vexin, Meulan, Montalet-le-Bois, Oinville-sur-Montcient et Sailly).

Il intervient pour l'entretien, la restauration des cours d'eau et pour la maîtrise des eaux de ruissellement des bassins versants de la Montcient et de ses affluents.



Mare communale de Montalet-le-Bois après restauration

✱ Au delà du Syndicat :

En parallèle du SMIGERMA, la commune de Montalet-le-Bois a fait l'acquisition d'une parcelle boisée située en aval des haies champêtres et du bassin d'infiltration réalisés par le SMIGERMA. Sur cette parcelle se trouvaient deux anciennes petites mares quasiment comblées. Avec l'aide financière et technique du Parc naturel régional du Vexin français, elles ont été curées, restaurées et équipées d'un ouvrage de fuite permettant de stocker une partie des eaux et de réguler le débit restitué à la Bernon. Elles ont donc un impact significatif dans la lutte contre les inondations mais remplissent également un rôle écologique important.

Edito

La tête de bassin versant de la Bernon (affluent de la Montcient) a été à plusieurs reprises soumise à des phénomènes d'inondations et de coulées de boues. Plusieurs habitations ont été submergées par des eaux boueuses, entraînant des arrêtés de catastrophes naturelles en 1997, 2000 et 2002 (communes de Montalet-le-Bois et Jambville). Devant cette situation, le SMIGERMA*, avec le concours financier du Conseil Général des Yvelines, a engagé en 2004 une démarche de lutte contre les inondations. Ce programme a permis d'aider les communes de ce bassin versant à maîtriser leurs eaux de ruissellement et d'endiguer les inondations grâce à un programme d'aménagements finalisé en 2011. Appuyé par toutes les communes adhérentes au syndicat, c'est grâce à l'engagement à différents niveaux d'un certain nombre d'acteurs que ce projet a pu aboutir.

Gérard BEGUIN,
Président du SMIGERMA*

*Syndicat Mixte Interdépartemental de la Gestion et de l'entretien des Eaux de Ruissellement de la Montcient et de ses Affluents



Cédrick Photos - PNR Vexin français / Création et Impression - SIFF - 18 Mai 2012

Lutte contre les inondations sur le bassin versant de Montalet-le-Bois

Parc naturel régional du Vexin français

✱ Parc naturel régional du Vexin français et SMIGERMA, un partenariat fructueux

Le Parc naturel régional du Vexin français et le SMIGERMA ont travaillé de concert sur ce projet répondant ainsi aux objectifs fixés par la Charte du Parc.

En effet, dans l'axe 1 de la Charte "Maîtriser l'espace et conforter ses patrimoines", l'article 8-3 fixe comme objectif "la limitation des coulées de boues et des inondations par les eaux de ruissellement". Le projet répond donc pleinement à cet objectif, mais pas seulement :

- ✱ la création de mares permanentes sur les ouvrages du bois de Galluis favorise la protection, la restauration et la gestion des sites d'intérêt écologique puisqu'elle crée des zones humides venant palier la disparition de bon nombre de mares forestières existant autrefois dans le massif boisée. Elle rétablit les connexions biologiques en restaurant la trame bleue* et préserve les espèces remarquables en constituant des zones favorables à la reproduction des batraciens (tous les batraciens étant protégés à l'échelle nationale) ;
- ✱ la création de haies champêtres permet de rétablir les connexions biologiques en restaurant la trame verte* ;
- ✱ la FICEVY fournit des plants pour la création des haies champêtres que les chasseurs locaux aident à planter dans le cadre de partenariats noués par le Parc.

* Trame verte et bleue : mesure du Grenelle de l'environnement consistant à préserver et restaurer les continuités écologiques terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue) pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer...

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

SMIGERMA



Maison du Parc - 95 450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
Email : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr

